

PREFECTURE DE LA SAVOIE

SOUS-PREFECTURE DE SAINT-JEAN-DE MAURIENNE

ASSOCIATIONS DECLAREES

LOI DU 1er JUILLET 1901

LE SOUS-PREFET DE ST JEAN DE MAURIENNE,

VU la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

VU le décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

CERTIFIE

Avoir reçu de Mme Victoire CAPORIZZO, Présidente
demeurant : 37, rue de la Charité - 73300 ST JEAN DE MAURIENNE

une déclaration, enregistrée le 4 août 1998, par laquelle elle fait connaître :

- la composition du bureau et du conseil d'administration

de l'association dite : "BIEN VIVRE A LA ROCHETTE" dont le siège social est situé à la Mairie de FONTCOUVERTE-LA TOUSSUIRE.

ST JEAN DE MAURIENNE,
le 4 août 1998



Le Secrétaire Général,

E. FLAMMIER